

le Hézo, le 15 mai 1986

COMPTE-RENDU D'ACTIVITE - AVRIL 86 -

Mathilde VALVERDE

nouvelle adresse au 1.5.86 :

Le Hézo 56450 THEIX (9726.40.74)

1. Recherche de films et d'appareils anciens
2. Collaborations au travail de cinémathèque
3. Poursuite de nos recherches personnelles
4. Organismes rencontrés et contacts
5. Laboratoires
6. Reflexion sur le statut juridique

1. RECHERCHE DE FILMS ET D'APPAREILS ANCIENS

Melle JACOB (Plounez, pres de Paimpol)

a tourné entre 1935 et 1960 sur la commune en 8mm. Elle prete 8 bobines de 10mn pour copie et recherche le reste, actuellement dispersé dans sa famille.

(travaux des champs, un conseil municipal, cour d'école...visionnement à faire)

Directeur de l'Hopital (Bégard)

confie la seule copie existante du film "Centenaire de l'Hopital de Bégard", réalisé par M.Réaubourg en 1957 (16 mm, couleur, sonore, 40 mn). Visionnement fait, nous souhaitons un internégatif de conservation.

(L'hopital accepterait peut-être des copies vidéo en échange de l'original)

GARNIER (Rostrenen)

Directeur de salle de cinéma, a tourné de 1942 à 1947 les "actualités" de la commune : 10 mn de film en 16 mm NB muet.. Il confiera son film pour copie.

(visionnement prévu en mai à Rostrenen, avec un élu de la mairie)

REAUBOURG (Brest)

correspondant de télévisions étrangères en Bretagne (cf document ci-joint).

Décédé en 1984. Sa fille Chantal Quinquis pense faire donation de l'ensemble des films de son père (le fonds est important). Elle possède également des appareils à vendre.. (Nouvelle rencontre prévue en mai)

MAZE (Chateaulin)

3 heures de films en 8 mm NB muet sur Chateaulin entre 1935 et 1945.

(Visionnement prévu le 24 mai)

JOSSE (Ploermel)

possède 30 bobines de films 8 mm des années 30 tournées par le club de foot de la ville : sports ,fête des catherinettes...visionnement en mai

LAGOUCHE (Saint-Gildas-des-bois, près de Redon)

tourneur itinérant dans le secteur d'Herbignac entre 1945 et 1972, administrateur de la SOREDIC à cette époque.

Il possède une vingtaine d'appareils de projection ,depuis un "Pathé-Baby" de 1930 à des appareils lourds (35 mm à arc des années 60), et des caméras 9,5 mm et 16 mm . Accepterait de prêter ces matériels pour des expositions.

Visionnement: film de la Cinémathèque Kahn "Le pardon de Ste Anne d'Auray en 1920" en prêt au Musée de Morlaix

Petites annonces: opération-test sur l'ensemble du Morbihan , pour rechercher des films et des appareils : une dizaine de réponses,pas toutes intéressante

2.COLLABORATIONS AU TRAVAIL DE CINEMATHEQUEJ.P.BERTHOME (Nantes)

professeur de cinéma à la fac de Rennes. Il accepte de collaborer comme conseiller à notre recherche et d'en suivre à ce titre la progression.

GIANATTI (Paris)

collectionneur d'appareils de projection de formats rares (15 mm, 17,5 mm à perfo centrale...),et historien de la maison Pathé. Il nous conseillera sur les évaluations de prix de rachat des appareils anciens, et m'a donné des repères en ce domaine.

Hervé GUERNIC (Nantes)

termine une recherche systématique à la bibliothèque de l'Arsenal à Paris sur les films tournés en Bretagne avant 1930 (une journée de travail par année). Il pense avoir fini en Juillet 86 ,et il transmettra ses informations au recensement. Nous collaborerons pour effectuer un rapprochement avec les films en dépôt au CNC ou à la Cinémathèque Française.

Bernard DE PARADES (Quimper)

CTP "Arts et Traditions Populaires" Jeunesse et Sports, collaborera comme conseiller historique lors des visionnements.

3 POURSUITE DE RECHERCHES PERSONNELLES

- 1)Liste des photographes exerçant leur métier avant-guerre (Cotes-du-Nord et Morbihan)
- 2)Liste des films "Pathé-Baby" du catalogue concernant la Bretagne pour envoi auprès des magasins spécialisés dans la vente des films en 9,5 mm;

4. ORGANISMES RENCONTRES ET CONTACTS

A.R.C. (Quimper)

Rencontre avec Nicole Le Garrec pour étudier une collaboration entre ARC et ATR au sujet de la cinémathèque et d'un centre d'information sur l'audiovisuel.

C.N.C (Paris)

Réponses de Madame Raymondeau aux questions exposées à l'avance par écrit sur les notions de droit, de contrat ...

Vidéotheque de Paris

Présentation par la responsable des relations publiques. La vidéotheque correspond bien à ce que nous voudrions faire, mais avec des moyens impressionnants: la consultation des film de la "mémoire audiovisuelle de Paris" se fera automatiquement, le choix du "client" sur informatique télécommandant un robot capable de gérer 12000 cassettes vidéos 3/4 et de présenter le film souhaité ! (voir documentation ci-jointe)

Centre National des Archives de la Publicité (Paris)

Très peu de films sur la Bretagne, et surtout pas de possibilité d'accès au fichier. (Une recherche coute 900f la journée...)

Contacts:

CINE-IMAGE (société vendant des affiches de cinéma)

M.DOUARINEAU (directeur de la photo sur de nombreux films, en retraite)

M.DUCHENE (Lannion, films tournés avant-guerre dans le Trégor, RV en mai)

LIBERTE DU MORBIHAN (adresses des anciens journalistes en retraite)

VILLE DE VANNES (possibilite de présentation de films sur le stand à la foire-exposition, mais dans des conditions de bruit et de foule qui se prêteraient mal à ce genre de documents)

M.LEGRAND (Photographe à Quimper)

D.R.A.C.(Alain DECAUX attend des directives ministérielles et ne peut intervenir pour subventionner dans l'immédiat)

§ Demandes de devis:

Demandes comparatives de devis à trois laboratoires pour des internégatifs, de la reprise en vidéo à partir de 16 mm et de 8 mm. Les demandes de travaux en 8 mm, en 9,5 mm sont très rares, il est difficile de trouver des laboratoires spécialisés hors du C.N.C.

6. REFLEXION SUR LE STATUT JURIDIQUE DE LA CINEMATHEQUE

Les réactions des différents interlocuteurs, et en particulier celles des "donateurs potentiels" de films m'ont permis de mesurer l'urgence d'un cadre juridique minimal pour asseoir une mission de sauvegarde du film ancien dans la région.

D'ores et déjà, on nous a confié plusieurs films, et il faudra dans les prochains mois signer des contrats de dépôt, envisager des propositions de donation ou de legs...

L'A.T.R., en tant qu'association selon la loi de 1901, ne peut garantir l'inaliénabilité de ses collections (les musées ne manquent pas de souligner ce point), et ne pourrait recevoir de legs que si elle était reconnue d'utilité publique (par un décret du Conseil d'état).

Pour résoudre au mieux ces deux difficultés, et suite à la rencontre avec Madame Raymondeau du service juridique du C.N.C., il apparait que la formule la plus souhaitable est que les films donnés, légués, achetés... soient la propriété de l'Etablissement Public Régional garantissant ainsi la sauvegarde et l'inaliénabilité de ce patrimoine. Le don d'oeuvres filmiques à la région a pour corrolaire l'intérêt de celle-ci à la sauvegarde de ce patrimoine.. C'est là d'ailleurs l'avis de Monsieur Bariolade ,dans la lettre qui nous a été transmise par Monsieur Le Nail (lors des réunions de concertation sur la sauvegarde des films anciens).

La propriété étant distincte de la conservation , la région pourrait passer une convention de gestion (recherche, animation, gestion du stock...) avec une association (l'A.T.R., ou par la suite la cinémathèque régionale , si celle-ci devenait autonome).

